Un réseau de chaleur urbain à Châlons-en-Champagne pour novembre 2022

MIS EN LIGNE LE 15/11/2020 À 04:26 ANNE-SOPHIE COURSIER

LA VEUVE (MARNE) (/2025/LOCATIONS/LA-VEUVE-MARNE) , CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (MARNE) (/321/LOCATIONS/CHALONS-EN-CHAMPAGNE-MARNE)

Les élus de Châlons-en-Champagne ont ce jeudi soir confirmé le protocole d'accord tripartite concernant les études préalables et les risques du projet du réseau de chaleur, la signature ayant été retardée avec le confinement. Le lancement de ce réseau de chaleur urbain est pour l'instant programmé à novembre 2022, pour une montée en puissance dans les trois années qui suivent.

- Christian Lantenois





L'ESSENTIEL

En décembre 2016, le gouvernement envoie un courrier aux maires des villes de plus de 10 000 habitants : ils sont appelés à mettre en place un réseau de chaleur.

Mi-novembre 2018, le conseil municipal de Châlons décide de lancer un plan d'action pour démarrer les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur, alors programmé à l'été 2020.

Le plan d'action consiste à brûler les déchets du site de La Veuve, à alimenter l'usine Luzeal de Recy et une partie des habitations de Châlons.

Février 2020, il est décidé de lancer un protocole d'accord entre la Ville, l'usine de La Veuve et Luzeal afin de définir les risques et les études préalables au chantier.

Ce jeudi, le conseil municipal a actualisé ce protocole et le plan d'action retardé par le confinement de mars et la crise sanitaire.

Aujourd'hui, ce dispositif qui valorise les énergies renouvelables et de récupération a été installé dans plus de 600 communes. Châlons est l'une dernières grandes villes de l'ancienne région Champagne–Ardenne à n'en être pas dotée.

Un dossier complexe, aux multiples rebondissements, mais structurant pour Châlons et le virage anti–carbone que les élus souhaitent faire prendre à la ville.

C'est d'ailleurs en ces termes que le maire Benoist Apparu, maire de Châlons–en–Champagne, l'a qualifié lors de la séance du conseil municipal de ce jeudi soir. Dernier point à l'ordre du jour mais pas le moindre donc.

En route depuis novembre 2018, ce réseau de chaleur urbain sera réalisé conjointement par la Ville, l'usine d'incinération des déchets de la Veuve et l'usine Luzeal de Recy.

À savoir

Le site de La Veuve produit actuellement de l'électricité issue de l'incinération des déchets non recyclables.

Cette unité de valorisation énergétique (UVE) fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Chaque jour, 300 à 400 tonnes de déchets sont gérées.

L'idée globale : que le syndicat de valorisation des ordures ménagères de la Marne, le Syvalom, fournisse du combustible, en l'espèce des détritus issus de queue de tri, à un incinérateur capable d'alimenter non seulement le réseau de chaleur urbain mais aussi l'usine de déshydratation Luzeal de Recy.



Cette dernière a la volonté de supprimer les modes de chauffe issus d'origine fossile et prévoit, quelles que soient les orientations prises, le remplacement de sa chaudière en privilégiant le recours à des énergies renouvelables.

Le chiffre

21

C’est, en millions d’euros, le coût estimé du chantier en 2018. Le soutien de l’agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (Ademe) pourrait ramener le coût à 14 millions

Un projet qui, de plus, n’est pas sans risques, notamment financiers, et ce pour pour les uns comme pour les autres. C’est en cela que le projet est complexe et le protocole d’accord essentiel.

Il définit ces risques et protège les uns des autres de recours.

La Ville et le Syvalom doivent aussi délimiter clairement les tâches et les responsabilités de chacun.

Le Syvalom assurerait donc les études, travaux et exploitation au départ de l’usine de traitement jusqu’au point de livraison, Luzeal.

La Ville, elle, les étendues, travaux et exploitation du réseau de chauffe urbain desservant son territoire et ce, au départ de la sous–station située à Recy.

Enfin, ce protocole permettra aussi de lancer les études préalables au projet (https://abonne.lunion.fr/id110392/article/2019-11-22/le-centre-dincineration-pourrait-alimenter-un-reseau-de-chaleur-chalons-en?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26
Il doit être signé dans la semaine après qu’il aurait dû l’être courant mars 2020.

Au total, plus de 14 kilomètres de réseau de distribution seront construits pour desservir les abonnés.

Partant de La Veuve, le réseau de chaleur rejoindrait d'abord l'usine de déshydratation Luzéal à Recy, pour y transiter dans une sous–station avant de desservir Châlons.

La Ville, la communauté d'agglomération, Châlons Habitat, la Ric, le Département, la Région, l'Établissement public de santé mentale de la Marne (EPSMM) bénéficieraient de cette distribution.

L'un des plus importants bénéficiaires sera la municipalité, dont le patrimoine a une consommation annuelle autour de 100kWh/m2, gonflée par les établissements scolaires ou les complexes sportifs.

En premier lieu, plus d'une centaine de bâtiments seront chauffés par le réseau, comme le centre social et culturel de la Vallée Saint–Pierre ou encore la préfecture de la Marne.

La municipalité notait en tout cas en 2018 l'intérêt marqué par les bénéficiaires pour la démarche, ce qui permettrait de garantir la pérennité du réseau.

« Mais il s'agit également d'être en capacité de pouvoir fournir tout le monde », insistait jeudi soir le maire, balayant ainsi la possibilité de faire entrer de nouveaux bénéficiaires par la suite. En tout cas dans un premier temps.



Archives Remi Wafflart